

CARRIERES SOUTERRAINES ET RESERVES NATURELLES

Intérêt biologique



Statuts de protection



Mesures de gestion



Obscurité + stabilité de la température (9-11°C) et de l'hygrométrie (95-100 %)

- Espèces *trogloxènes*
- Espèces *troglophiles* -> chauves-souris
- Espèces *troglobies* : crustacés, collemboles...

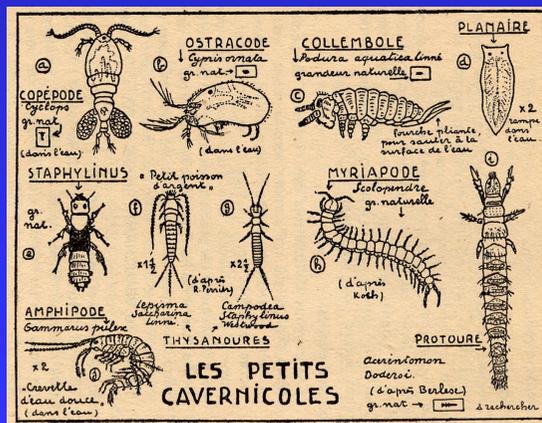


Fig. 7. — Chauves-souris.

21 espèces de chauves-souris en R.W.



Régression de la plupart des espèces

8 espèces menacées d'extinction/ en danger



Causes :

- destruction directe
- disparition/dérangement des gîtes d'été
- disparition/dérangement des gîtes d'hivernage
- dégradation de l'environnement naturel
- ...

Importance des carrières souterraines



La Malogne

= site majeur d'hivernage du Hainaut : plusieurs centaines d'individus appartenant à 10 espèces différentes.

Thier de Caster

= le plus important gîte d'hivernage de la R.W. : +/- 4.000 individus recensés chaque année.

Carrières souterraines d 'Orp-Jauche

= Site d'hivernage le plus important du Brabant wallon en nombre d'espèces.

Cinq statuts de protection

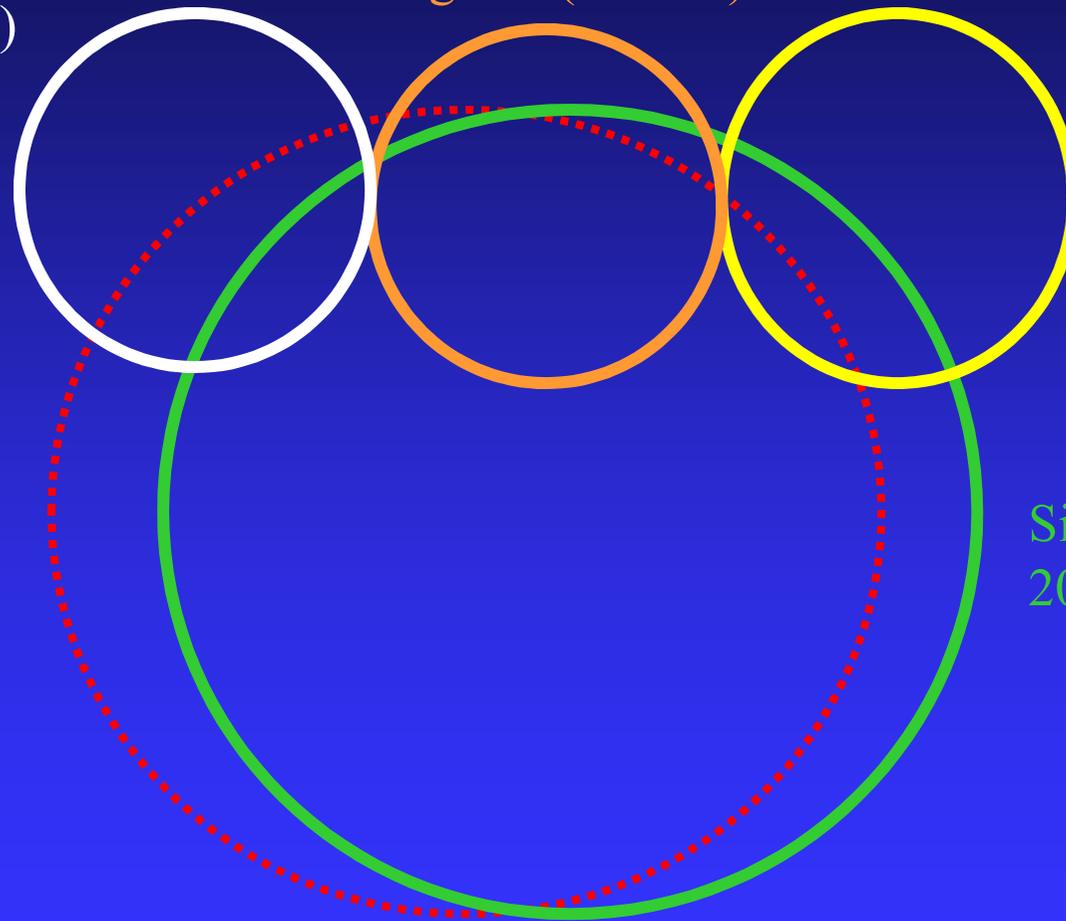
Cavité souterraine
d'intérêt scientifique
(C.S.I.S.)

Réserve naturelle
agréée (R.N.A.)

Réserve naturelle
domaniale (R.N.D.)

Protection des
espèces

Site Natura
2000



La réserve naturelle

La réserve naturelle est une zone protégée en raison de son intérêt « *pour la protection de faune et la flore, des milieux écologiques et de l'environnement naturel* »

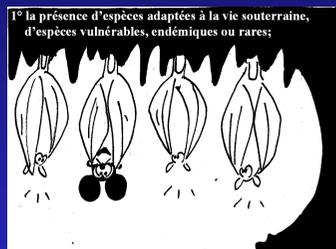


➡ Réserves naturelles agréée (R.N.A.) / domaniale (R.N.D.)

« *Dans les réserves naturelles, il est interdit :*
- *de tuer, de chasser ou de piéger de n'importe quelle manière les animaux, de déranger ou de détruire leurs jeunes, leurs oeufs, leurs nids ou leurs terriers;*
(...) »

Article 10 de la Loi sur la Conservation de la Nature

La cavité souterraine d'intérêt scientifique est une cavité souterraine dont *l'intérêt scientifique* est reconnu par arrêté du Ministre.



« Une cavité souterraine reconnue d'intérêt scientifique ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une destruction, même partielle, ou d'une détérioration par exploitation directe de matière première, par exploitation touristique ou sportive, par pollution ou par toute autre forme d'intervention volontaire conduisant à une réduction sensible de l'intérêt scientifique de la cavité »

Article 4 de l'AGW du 26/01/1995 organisant la protection des cavités souterraines d'intérêt scientifique

Sites désignés en vue d'assurer le maintien, ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable de [certains] types d'habitats naturels et des habitats naturels des populations de [certaines] espèces dans leur aire de répartition naturelle.

« Dans les sites Natura 2000, il est interdit de détériorer les habitats naturels et de perturber les espèces pour lesquelles les sites ont été désignés (...) »

« Tout plan ou projet soumis à permis (...) non directement lié à la gestion du site, mais est susceptible d'affecter ce site de manière significative, (...) est soumis à l'évaluation des incidences (...) »

Article 28 de la Loi sur la Conservation de la nature

Les 21 espèces de chauves-souris présentes en R.W. sont
"intégralement protégées"

« *Cette protection implique l'interdiction :*

(...)

4° de détériorer ou de détruire les sites de reproduction, les aires de repos ou tout habitat naturel où vivent ces espèces à un des stades de leur cycle biologique ;

(...) »

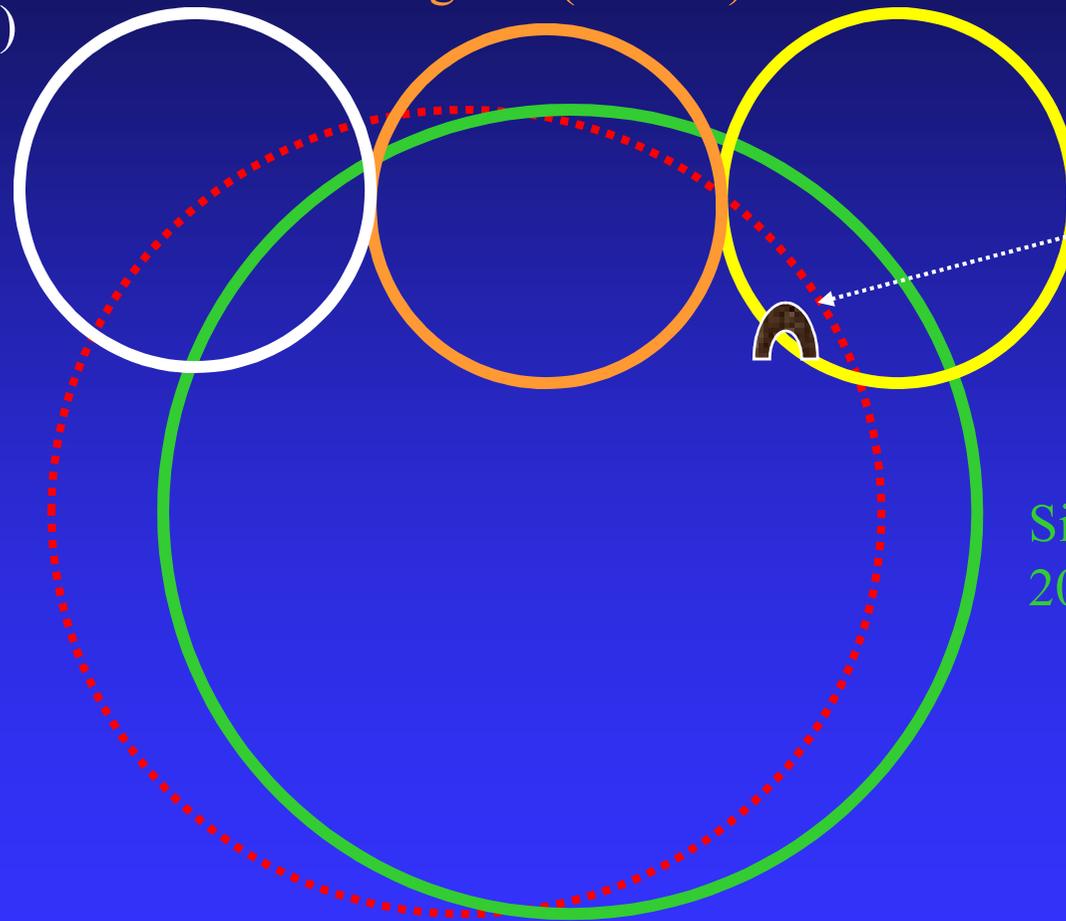
Article 2 de la Loi sur la Conservation de la Nature

La Malogne

Cavité souterraine
d'intérêt scientifique
(C.S.I.S.)

Réserve naturelle
agrée (R.N.A.)

Réserve naturelle
domaniale (R.N.D.)



La Malogne

Protection des
espèces

Site Natura
2000

Statuts de protection

La Malogne



Réserve naturelle domaniale

Site Natura 2000 BE 32019 «*Vallée de la Trouille*»

1. Quiétude
2. Conditions micro-climatiques : t° , hygrométrie...
3. Attractivité
4. Suivi des populations
5. Autres : sécurité des personnes...

Fermeture des entrées de la « Petite carrière »



Fermeture côté MET

Mesures de gestion

Quiétude

Sécurisation de la « Grande carrière »



Ré-haussement des coupoles d'accès à des puits (Infrabel)



Dégagement d'anciens puits (+ sécurisation)



Sécurisation des puits du « Siège de Bavais »

